

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le lundi 2 décembre 2019, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), à la salle du Conseil de l'édifice municipal sous la présidence du maire M. Marc-André Gosselin.

Sont présents :

Mme Gaétane Trudel  
 M. Benoit Lussier  
 M. Jérôme Dionne  
 M. Éric De Courval  
 M. Alexis Beaupré  
 M. François Therrien

et Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Avant le début de la séance, nous avons reçu Mohamed Diarra, conseiller en développement des communautés à la MRC Nicolet-Yamaska. Il nous a entretenu des services qu'il pouvait apporter à la municipalité pour la réalisation de nos projets.

2019-12-134

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Benoit Lussier d'adopter l'ordre du jour qui demeure ouvert. *Adopté.*

2019-12-135

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

Il est proposé par M. Alexis, appuyé par M. Éric De Courval, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 tel que déposé et présenté. *Adopté.*

AFFAIRES DECOULANT DES DERNIERS PROCES-VERBAUX

- M. le maire nous informe que le contrat notarié pour l'achat du terrain de Produits forestiers Arbec a été signé.
- M. Marc-André Gosselin nous informe également que les discussions se poursuivent entre la municipalité, la firme d'ingénierie WSP et l'entrepreneur Construction Boisvert pour en venir à une entente concernant les dommages survenu au garage municipal.

Ratification des comptes payés en novembre 2019

	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
AD	Visa	Google (41,24\$) Void.ip (77,86\$) E Box (45,94\$) Groupe CLR (20,82\$)	185,86 \$
AD	Cogeco	Internet	76,98 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité luminaires octobre	369,86 \$
AD	Notaire Godin	Paiement de terrain d'Arbec	142 723,18 \$
6164	Réseau Biblio	Achats de livres par Cindy	93,99 \$

COMPTES DU MOIS DE DECEMBRE 2019

6187	Canadien National	Entretien passage à niveau	326,50 \$
6165	Champoux	Gouttières garage municipal	1402,70 \$
6166	Charrette Godin Ouellet	Contrat notarié pour l'achat du terrain d'Arbec	742,96 \$
6167	Cindy Tessier	Achats pour bibliothèque (147,43\$) déplacement (37,43\$)	186,20 \$
6168	BuroPro Citation	Accessoires pour PMU	27,91 \$
6169	Denis Chaussé	Néon pour enseigne lumineuse	46,00 \$
6170	Équipement Robert Lamothe	1 <sup>er</sup> versement déneigement chemins municipaux	8 509,40 \$
6171	Ferme Normence	1 <sup>er</sup> versement déneigement édifices municipaux	1 299,22 \$

6172	Fonds d'information	Mutation 24 971 828 et 24 976 059	8,00 \$
6173	Gaétane Trudel	Remboursement de 50% d'une formation	189,71 \$
6174	Georges Boudreault	Écrasement conteneurs (103,48 \$) Enlever les fleurs (23,00 \$)	126,48 \$
6175	Grengo	Location photocopieur	115,26 \$
6176	Infotech	2 <sup>e</sup> versement pour comptes de taxes	140,84 \$
6177	Éditions juridiques FD	Renouvellement MAJ du Code municipal	86,10 \$
6178	Marché du Store	Toiles pour bureau	1 834,95 \$
6179	Martine Lebeau	5 déplacements (228,32 \$) Salaire du 3 au 16 novembre (1 181,82 \$) Salaire du 17 au 30 novembre (1 181,82 \$)	2 591,96 \$
6180 6188	Megaburo	Cartouches d'agrafes (63,24 \$) Lect compteur noir (48,54 \$) Lect compteur couleur 43,68 \$)	63,24 \$ 92,22 \$
6181	MRC d'Arthabaska	Génie civil (387,50\$) Mutation (25,00 \$)	412,50 \$
6182	RIGIDBNY	Collecte de décembre	2 165,63 \$
6183	RISI du Bulstrode	3 fausses alarme Citadelle	2 982,12 \$
6184	SC Poste	Envois et rouleau de timbres	117,76 \$
6185	WSP	Plans et devis 2 ponceaux 50% effectué	3 449,25 \$
6186	Rabais Campus	Remplacement du chèque 6164	93,99 \$
6189	Petite caisse	Renflouement	79,99 \$
6190	Annick Therrien	Remb. Activités sportives	62,50 \$
6191	Liliane St-Hilaire	Remb. Activités sportives	300,00 \$

2019-12-136

Ratification des comptes payés en octobre 2019 et autorisation de dépense pour le paiement des comptes du mois de novembre 2019

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Benoit Lussier, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction ratifie les comptes payés en novembre et autorise le paiement des comptes du mois de décembre 2019, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière. *Adopté.*

INFORMATIONS & COMITES

- M. François Therrien nous informe que l'activité « Noël des enfants » s'est très bien déroulée. Il y a eu plus de participation que l'an dernier. Le goûté était très bon et la quantité parfaite. Il nous fait part également que la patinoire est ouverte. Le comité des Loisirs travaille présentement sur le Carnaval d'hiver qui aura lieu le 8 février. Il y aura des élections le 15 janvier.
- Mme Gaétane Trudel nous informe qu'il nous faudra, pour les années futures, déposer un projet pour obtenir la subvention de la RIGIDBNY pour le ramassage des feuilles. Par exemple y indiquer que l'argent est remis au Loisirs pour des activités.
- M. Marc-André Gosselin et M. Jérôme Dionne nous informent qu'il y aura un souper de Noël de la RISI de Bulstrode samedi prochain à Sainte-Eulalie. Ils souligneront le 30<sup>e</sup> anniversaire d'entrée en fonction de M. Beaumier. Ils nous indiquent également qu'une entente pour le service de sauvetage hors-route a été signée et que c'est la municipalité de Sainte-Perpétue qui nous desservira. Nous recevrons à cet égard une facture de 200 \$. Toutefois il a été demandé que pour les prochaines années, ce montant soit inclus dans la quote-part de la MRC
- M. Alexis Beaupré informe les membres du conseil qu'il y aura un échange le livres avec le réseau Biblio dans deux semaines. Ils en profiteront, avant de sortir les livres des boîtes, de peindre le local. Il enverra un courriel pour demander des bénévoles pour cette tâche.

- Mme Gaétane Trudel nous indique que le comité de l'église s'est réuni le 25 novembre. Les membres ont échangé des idées sur la transformation de l'église. Ce qui est ressorti est qu'ils souhaiteraient que le projet choisi soit viable, c'est-à-dire qu'il ne dépende pas de la collectivité pour son financement

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Morin demande s'il y a eu des permis d'émis. La directrice générale lui indique qu'aucun permis n'a été émis en novembre. Toutefois elle dit que les permis d'octobre n'ont pas été inscrits sur l'ordre du jour et qu'à l'avenir, les permis émis seront toujours inscrits.

#### AFFAIRES NOUVELLES

2019-12-137

##### Commande de jardinières pour 2020

CONSIDÉRANT les offres de service reçues;

CONSIDÉRANT le degré de satisfaction du service reçu ces dernières années;

#### EN CONSÉQUENCE

M. Alexis Beaupré, appuyé par M. Benoit Lussier, propose que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction procède à la commande de 17 jardinières de 18 pouces au prix inscrit dans la soumission no 6023 de Pinard & Frères.. *Adopté.*

2019-12-138

##### Demandes de remboursement d'activités sportives

CONSIDÉRANT les deux demandes reçues pour le remboursement d'activités sportives ;

CONSIDÉRANT que les deux demandes sont conformes à la politique établie ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Benoit Lussier d'autoriser les remboursements de 62,50 \$ et de 300,00 \$ demandés. *Adopté*

- Comme la directrice générale n'a eu aucun retour d'appel du chenil de St-Rosaire pour obtenir des explications sur leur offre et qu'elle n'a pas eu de retour d'appel non plus de sa demande de soumission à la SPA de Victoriaville, le sujet du service animalier est remis au mois de janvier.

2019-12-139

##### Adoption du RM-2020, règlement harmonisé sur la sécurité publique

CONSIDÉRANT que le conseil désire avoir un règlement harmonisé avec toutes les autres municipalités de la MRC Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que ce règlement abroge et remplace à toute fin que de droit les règlements 3A-2004, 3, 127-2012, 15-35 article 1, 63-2004 article 1, 18, 117, 119, 17, 35 article 2, 103-2009, 16, 63-2004 article 2, 111-2010 article 1, 20 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Jérôme Dionne et appuyé par M. Alexis Beaupré d'adopter le RM-2020, règlement harmonisé sur la sécurité publique.

(Le texte et les annexes du règlement a été déposé dans le livre des règlements municipaux)

2019-12-140

##### Restriction au stationnement

CONSIDÉRANT l'article 67 de la loi sur les compétences municipales accordant le pouvoir aux municipalités d'adopter des règlements pour régir le stationnement ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 295 du Code de la sécurité routière (ch. C-24.2) permet à une municipalité d'identifier et réglementer le stationnement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT le chapitre 3 « Circulation et stationnement » du règlement harmonisé numéro RM-2020 concernant la sécurité publique venant réglementer les restrictions au stationnement sur le territoire de la Municipalité :

CONSIDÉRANT l'article 51 du règlement harmonisé numéro RM-2020 indiquant que les lieux faisant exceptions aux périodes d'interdiction pour stationnement hivernal doivent être désignés par résolution ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Gaétane Trudel et appuyé par M. Alexis Beaupré et résolu à l'unanimité de désigner les restrictions au stationnement inscrites à l'annexe A de la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de désigner les lieux décrits à l'annexe B à titre d'exception à la période d'interdiction de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public ou un parc de stationnement de l'article 51 du règlement harmonisé numéro RM-2020 concernant la sécurité publique.

#### ANNEXE A

##### **STATIONNEMENT INTERDIT, STATIONNEMENT LIMITÉ, ZONE DÉBARCADÈRE ET ZONE DE LIVRAISON**

Aucun endroit

#### ANNEXE B

##### **STATIONNEMENT AUTORISÉ EN PÉRIODE HIVERNALE**

Aucun endroit

2019-12-141

Nomination officier responsable – règlement harmonisé numéro RM-2020

Il est proposé par M. Alexis Beaupré et appuyé par Mme Gaétane Trudel et résolu à l'unanimité :

De désigner et nommer, en plus des agents de la Sûreté du Québec, les personnes suivantes à titre d'« officier responsable » dans l'application du règlement harmonisé numéro RM-2020 concernant la sécurité publique :

- La directrice générale – responsable de l'application intégrales du règlement
- Le contrôleur animalier avec qui la municipalité a signé une entente – responsable du chapitre 2 Animaux.

2019-12-142

Politique régissant l'octroi d'un permis de colportage

CONSIDÉRANT l'article 87 du règlement harmonisé numéro RM-2020 ;

Il est proposé par M. Alexis Beaupré et appuyé par M. Jérôme Dionne d'adopter la politique régissant l'octroi d'un permis de colportage.

(Le texte de la politique sera inséré dans le livre des règlements municipaux)

- La directrice générale et secrétaire trésorière dépose les intérêts pécuniaires de tous les élus.
- M. Alexis Beaupré donne un avis de motion qu'à une séance subséquente sera adopté le projet de règlement de taxation 2020 déposé.
- M. Benoit Lussier donne un avis de motion qu'à la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 sera adopté le projet du budget 2020 déposé.

2019-12-143

Adoption du calendrier des séances ordinaires de l'année 2020

Il est proposé par M. Benoit Lussier et appuyé par M. Éric De Courval d'adopter le calendrier des séances régulières de l'année 2020 suivant :

Lundi 13 janvier 2020	Lundi 4 mai 2020	Lundi 14 septembre 2020
Lundi 3 février 2020	Lundi 1 <sup>er</sup> juin 2020	Lundi 5 octobre 2020
Lundi 2 mars 2020	Lundi 6 juillet 2020	Lundi 2 novembre 2020
Lundi 6 avril 2020	Lundi 10 août 2020	Lundi 7 décembre 2020

2019-12-144

Proclamation de la Journée des personnes handicapées

CONSIDÉRANT que l'ONU a choisi la date du 3 décembre pour la Journée internationale des personnes handicapées ;

Il est proposé par M. Éric De Courval et appuyé par Mme Gaétane Trudel de proclamer le 3 décembre « Journée des personnes handicapées »

- Mme Gaétane Trudel et Mme Martine Lebeau font un bref résumé de la formation sur les changements climatiques à laquelle elles ont toutes deux participé. La documentation électronique sera transmise à tous les membres du conseil.
- La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle suivra une formation de secouriste qui se tiendra les 14 et 21 janvier à Daveluyville. Cette formation est entièrement subventionnée par la CNESST et il est obligatoire d'avoir une personne formée dans les bureaux de la municipalité.
- La demande officielle est faite par M. François Therrien, représentant municipal des Loisirs d'Aston pour le versement de la subvention de 3 000\$ accordée lors du budget 2019.

2019-12-145

Transmission des dossiers à la MRC Nicolet-Yamaska pour la vente pour non-paiement des taxes

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 1022 et 1023 du Code municipal ;

Il est proposé par M. Benoit Lussier et appuyé par M. Alexis Beaupré et Il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice générale à transmettre au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska pour vente pour non-paiement des taxes municipales et scolaires, les propriétés dont les comptes sont échus depuis plus de deux ans et dont le solde ne sera pas acquitté au 31 décembre 2019.

2019-12-146

Délégation de la personne représentant la Municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du conseil ;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexis Beaupré et appuyé par M. Jérôme Dionne et résolu à l'unanimité ce qui suit :

QUE ce Conseil désigne Mme Gaétane Trudel à agir pour et au nom de la municipalité d'Aston-Jonction au moment de la vente pour non-paiement des taxes de la MRC de Nicolet-Yamaska qui aura lieu le 8 avril 2020 et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipale et scolaire), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non-paiement de taxes.

2019-12-147

Formation sur l'accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal

CONSIDÉRANT que la directrice générale est la personne désignée auprès de la Commission d'accès à l'information ;

CONSIDÉRANT qu'elle doit connaître les renseignements qui peuvent être communiqués et lesquels sont protégés.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Gaétane Trudel et appuyé par M. Alexis Beaupré d'accepter de rembourser les frais d'inscription et de déplacement à la directrice générale pour la formation qui sera donnée par l'ADMQ sur le sujet et qui se tiendra à Drummondville le 11 mars 2020.

CORRESPONDANCE

Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes  
du Cabinet de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation  
Infrastructures – Marché municipal – Quorum – Nouvelles économiques –  
3RV@ - Agricole Idéal – Construire - ULINE

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2019-12-136 et 2019-12-137, 2019-12-138, 2019-12-146 et 2019-12-147 inscrites au présent procès-verbal.

---

Martine Lebeau  
Directrice générale et secrétaire trésorière

2019-12-148

Clôture de la séance

M. Benoit Lussier propose la levée de la séance à vingt et une heure cinquante-huit minutes (21 h 58).

---

Marc-André Gosselin  
Maire

---

Martine Lebeau  
Directrice générale et secrétaire trésorière